

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024  
Affichée le : 15 mars 2024

## Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33  
Pouvoirs : 8  
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT  
Mme Carole BOULANGER ..... Pouvoir à Mme Agnès TELLIER  
M. Gérard BRUNEL ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU  
Mme Annie PARAGE ..... Pouvoir à M. Michel VRAY  
Mme Nathalie GEORGE-GOURET ..... Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN  
M. Thierry MALHERBE ..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET  
Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL  
Mme Sophie GUILHAUME ..... Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-19

**OBJET : AJOUT DE NOUVEAUX TARIFS 2024.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2023-12-05 du 15 décembre 2023, approuvant les tarifs municipaux applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire d'ajouter au point 4 « Location Salles Municipales », à la suite du tableau de tarification, une caution spécifique pour le ménage de 250€ applicable à chaque location de salles.

Considérant qu'il apparaît également nécessaire d'ajouter un tarif spécifique pour l'utilisation de la Plage hors saison d'exploitation du site, tel que ci-après :

Au point 7 « Utilisation du domaine public »**c. Plage de L'Isle-Adam :**

Forfait journalier pour une utilisation événementielle exclusive du site durant la saison d'exploitation du site (soit mai, juin hors week-end et septembre, de 8 h – 18 h) : 5.253€

Forfait journalier pour une utilisation événementielle exclusive du site hors saison d'exploitation du site (soit d'octobre à avril, de 8 h – 18 h) : 2000€

Forfait 24 h : 12.618 €.

Forfait soirée de 12h00 à 1h00 le lendemain : 5.778 €

Utilisation du parking de la plage pour stationnement de véhicules de tournage : forfait 263 € par jour et par véhicule.

Caution demandée : 5.000 €

Mise à disposition de personnel : 216 € par jour et par agent.

Heures supplémentaires (au-delà de 18 h) : 41€ / heure / agent.

Dédit pour annulation de la réservation au plus tard 48 h avant la prestation 20 % du montant de l'utilisation prévue.

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2024,  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

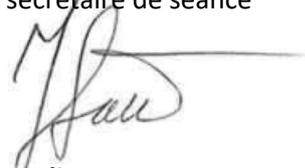
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** les modifications telles que présentées ci-dessus pour la location de salles municipales et l'utilisation événementielle du site de la plage de L'Isle-Adam.
- **dit** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter de leur approbation par le Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,  
  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**